



GAEC AUBERT
11 route des Ecoliers, Giéville
50 160 TORIGNY-LES-VILLES

**Installation Classée
pour la Protection de l'Environnement**

Diagnostic de zone humide

<i>Réalisateur :</i>	<i>E. CADIOU</i>
<i>Relacteur :</i>	<i>L. BIDARD</i>
<i>Date de réalisation :</i>	<i>Juin 2026</i>
<i>Version n° :</i>	<i>1</i>

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 PRÉSENTATION DU SITE	4
1.1 PETITIONNAIRE.....	4
1.2 LOCALISATION	4
1.3 REFERENCES CADASTRALES	4
1.4 URBANISME.....	4
1.5 ENVIRONNEMENT PROCHE.....	5
2 DÉFINITION DES ZONES HUMIDES	6
2.1 R211-108 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	6
2.2 ARRÊTÉ DU 24/06/2008	6
2.3 CLASSES D'HYDROMORPHIE GEPPA 1981	7
3 ÉTAT INITIAL DU SITE	9
3.1 CLIMAT	9
3.2 TOPOGRAPHIE.....	9
3.3 GÉOLOGIE	10
3.4 HYDROGRAPHIE.....	10
3.5 CAPTAGE D'EAU POTABLE.....	10
3.6 PATRIMOINE NATUREL.....	11
3.7 ZONES HUMIDES INVENTORIEES	11
4 DIAGNOSTIC DE ZONE HUMIDE	13
4.1 CONDITIONS DES VISITES DE TERRAIN	13
4.2 PRÉSENTATION PHOTOGRAPHIQUE DU SITE D'ÉTUDE.....	13
4.3 INVENTAIRE DES HABITATS NATURELS.....	16
4.4 INVENTAIRE DE LA FLORE	16
4.4.1 <i>Résultats de l'inventaire</i>	16
4.4.2 <i>Cas des Espèces Exotiques Envahissantes</i>	18
4.4.3 <i>Synthèse de la flore</i>	18
4.5 INVENTAIRE DES SOLS.....	18
4.5.1 <i>Présentation des sondages</i>	18
4.5.2 <i>Synthèse des sondages pédologiques</i>	20
4.6 SYNTHÈSE DES CRITÈRES DE PRÉSENCE DE ZONES HUMIDES	20
CONCLUSION	21
ANNEXES	22
ANNEXE 1 : CARTE DE LOCALISATION	23
ANNEXE 2 : CADASTRE	25
ANNEXE 3 : CARTE DE LOCALISATION DES ESPACES NATURELS.....	27
ANNEXE 4 : CARTE DE LOCALISATION DES HABITATS	30
ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES	32
ANNEXE 6 : CARTE DE LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES.....	34

Introduction

Le GAEC AUBERT prévoit la construction d'une unité de méthanisation au 11 route des Ecoliers, Giéville sur la commune de Torigny-les-Villes (50).

La parcelle envisagée pour la construction du site de méthanisation est actuellement une parcelle agricole exploitée. Le GAEC AUBERT souhaite, préalablement à l'implantation de son projet, réaliser un diagnostic zone humide afin d'écarter toute suspicion de présence de zone humide.

Cette étude a donc pour objectif de :

- Identifier les sols et la végétation de la parcelle,
- Délimiter les zones humides.

1 **PRESENTATION DU SITE**

1.1 **Pétitionnaire**

Nom	GAEC AUBERT
Adresse	11 route des Ecoliers Giéville 50160 TORIGNY-LES-VILLES
Adresse du projet d'installation	11 route des Ecoliers Giéville 50160 TORIGNY-LES-VILLES
Personne chargée de l'affaire	M. Pierre AUBERT
Téléphone	06 47 81 53 88
Mail	aubert.pierre50@hotmail.fr

1.2 **Localisation**

Le site de méthanisation sera implanté au 11 route des Ecoliers, Giéville sur la commune de Torigny-les-Villes dans le département de la Manche (50), en région Normandie.

Celui-ci se situe à environ 200 m au sud du bourg de Giéville, et est accessible depuis la route départementale D558.

Annexe 1 : Carte de localisation

1.3 **Références cadastrales**

Le projet concernera les parcelles suivantes :

Tableau 1 : Parcelles concernées par le projet

Commune	Section	Parcelle	Superficie (m²)	Emprise du projet (m²)
Torigny-Les Villes	ZY	65	58 700	21 500
		74	24 060	215
		151	21 128	2 045
TOTAL			103 888	23 760

Annexe 2 : Cadastre

La contenance totale des parcelles concernées est de 103 888 m², mais l'emprise du projet sera d'environ 2,4 ha. Les parcelles sont actuellement des parcelles agricoles en prairie.

1.4 **Urbanisme**

Le document d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Torigny-les-Villes est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Lô Agglo, dont la dernière procédure a été approuvée le 19/01/2026.

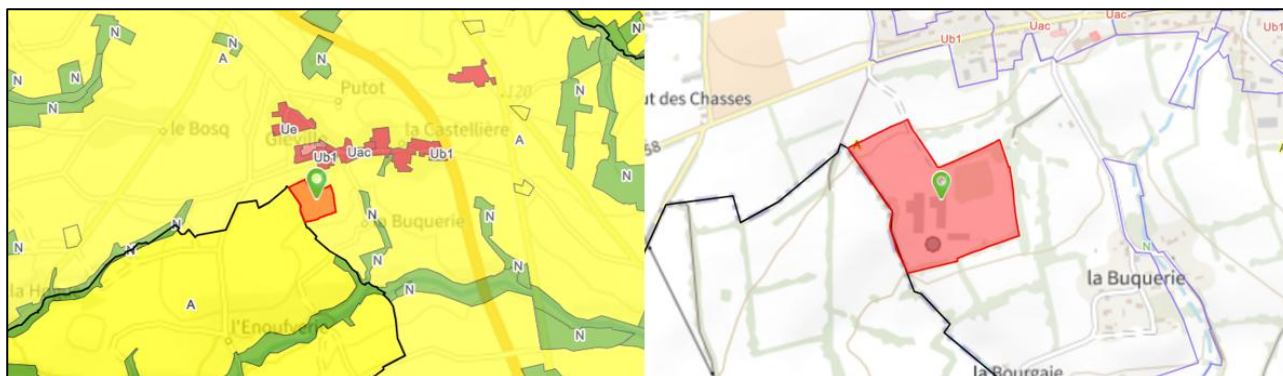


Figure 1 : Extrait du règlement graphique du PLUi

L'ensemble des parcelles du projet sont classées en zone A : « Secteur de richesses naturelles à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres, ou de la richesse du sol ou du sous-sol ».

1.5 Environnement proche

L'environnement proche de la parcelle est présenté sur la figure ci-dessous.

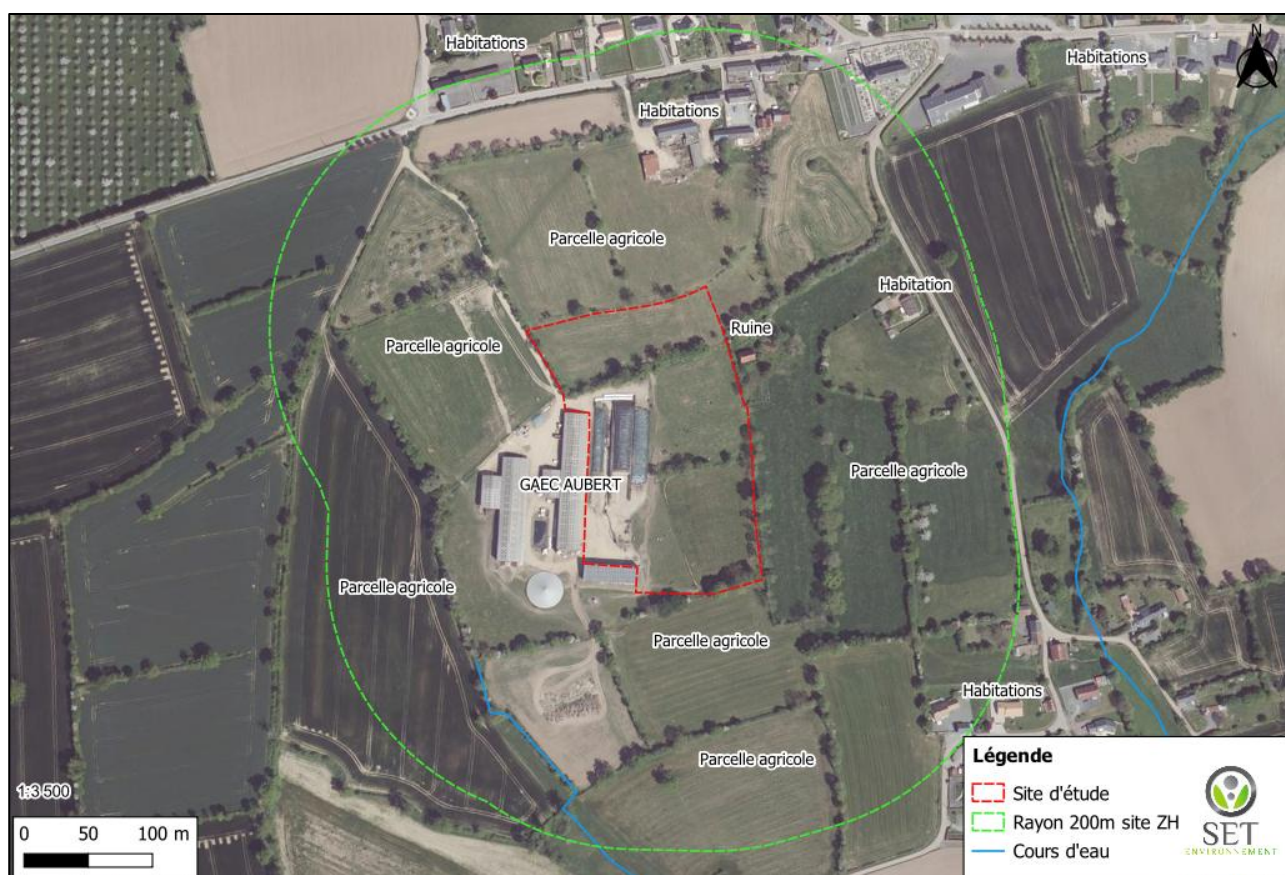


Figure 2 : Abords du site

Celle-ci est située dans un paysage agricole, entourée de parcelles cultivées et d'habitations, desservies par la route départementale D558 et des routes communales. Le bourg de Giéville se situe au nord-est du site.

2 DEFINITION DES ZONES HUMIDES

2.1 R211-108 du Code de l'environnement

I.-Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1 du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

II.-La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.

III.-Un arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture précise, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article et établit notamment les listes des types de sols et des plantes mentionnés au I.

IV.-Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.

2.2 Arrêté du 24/06/2008

Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, article 1^{er}) et, dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides, en application des articles L. 214-7-7 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Les sols des zones humides correspondent :

- À tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- À tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- Aux autres sols caractérisés par :
 - Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA
 - Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant

entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

2° Sa **végétation**, si elle existe, est caractérisée par :

- Soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- Soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés.

2.3 Classes d'hydromorphie GEPPA 1981

La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

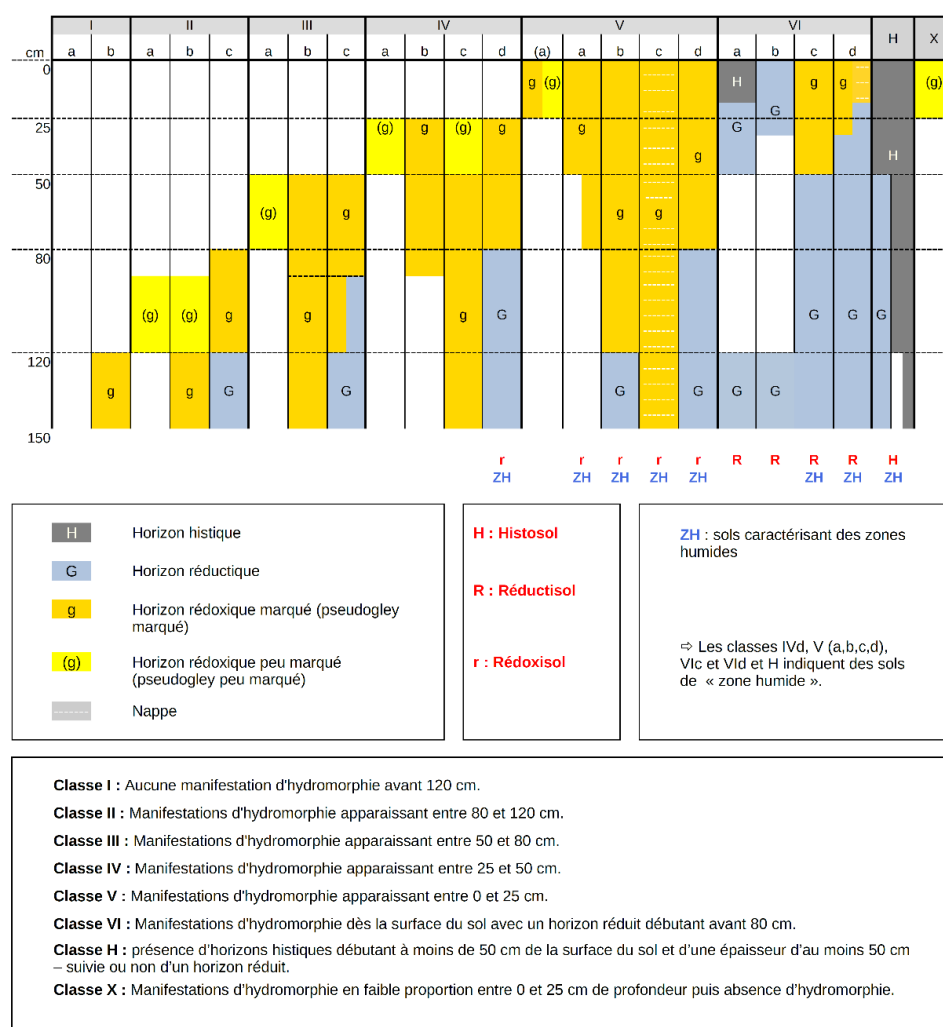


Figure 3 : Classes d'hydromorphie (GEPPA 1981)

Selon le Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides (MEDD, GISS, 2013), un horizon de sol est qualifié de rédoxique lorsqu'il est caractérisé par la présence de traits rédoxiques couvrant plus de 5 % de la surface de l'horizon observé sur une coupe verticale, comme illustré par la figure ci-contre.

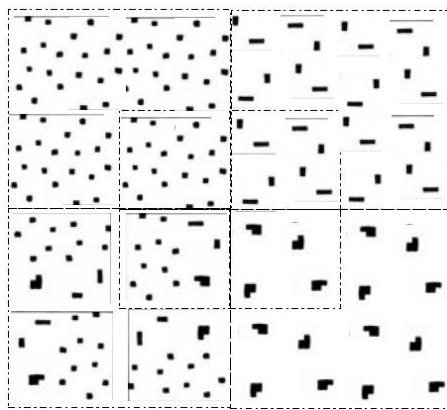


Figure 4 : Représentation de 5% de taches d'un horizon, en fonction de la taille et de la densité de ces taches (code Munsell)

3 ÉTAT INITIAL DU SITE

3.1 Climat

Source : Météo France – station de Condé-sur-Vire (50)

Le climat sur le secteur d'étude est de type océanique, les températures mensuelles moyennes varient de 5,6 à 18°C. Les précipitations sont relativement fréquentes et uniformément réparties sur l'année, avec un cumul annuel moyen de 956,7 mm sur la période 1991-2020.

3.2 Topographie

Sur la commune, le point culminant est situé à la cote altimétrique 263 m NGF à proximité du lieu-dit « Le Hamel au Brun », au sud de la commune.

D'après les relevés topographiques effectués dans le cadre du projet, le projet se situe sur un versant de colline. Les côtes altimétriques sur la parcelle sont comprises entre 40,9 m NGF (talus en limite nord) et 38,5 m NGF (limite sud de la parcelle).



Figure 5 : Localisation des profils altimétriques

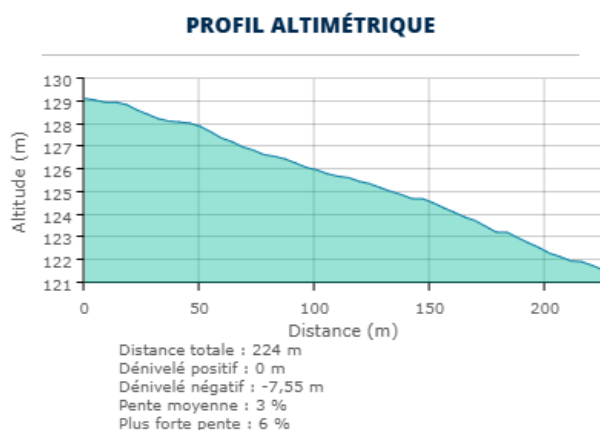


Figure 6 : Profil A-A'

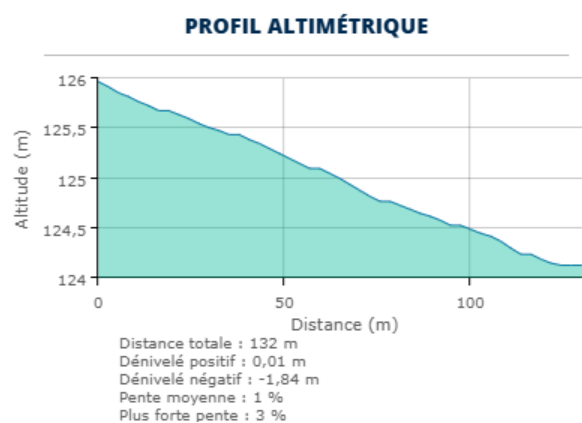


Figure 7 : Profil B-B'

3.3 Géologie

Sources : Cartes géologiques 1/50 000 (Feuille n°144 – Torigny-Sur-Vire)

D'après la carte géologique, les formations présentes sur la commune sont les suivantes :

- Schistes du Pont-de-la-Mousse, Schistes et grès verts (Cambrien),
- Loess non carbonatés ou décalcifiés (Quaternaire-Weichsélien),
- Grès feldspathiques bigarrés (Cambrien),
- Alluvions récentes (Holocène),
- Grès fins et grauweekes (Briovérien supérieur),
- Colluvions indifférenciées (Quaternaire).

Le site d'étude se trouve sur un substrat schisteux de Pont-de-la-Mousse et de grès verts.

3.4 Hydrographie

Source : BD-Carthage (base de données du réseau hydrographique français)

La commune de Torigny-les-Villes est située sur le bassin versant de la Vire. Ce cours d'eau prend sa source à 310m d'altitude et mesure 128km. Il prend sa source au croisement des départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne et se jette dans la Baie des Veys au nord.

La parcelle du projet est bordée au sud-ouest par un cours d'eau affluent de la Rivière de Jacre où il se jette à environ 1,5km. La Rivière de Jacre se jette quant à elle dans la Vire au niveau de la commune de Fervaches à environ 6km à l'ouest du projet.

Le site fait partie du SDAGE Seine-Normandie, et du SAGE de la Vire.

3.5 Captage d'eau potable

Source : Atlasante

Aucun périmètre de protection de captage n'est présent sur la commune de Torigny-les-Villes. La parcelle du projet est éloignée de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

3.6 Patrimoine naturel

En amont du travail de terrain, une étude bibliographique a été menée, afin de recenser les connaissances existantes, concernant les milieux naturels présents dans le secteur d'étude. Ceux recensés dans un rayon de 10 km du projet sont présentés ci-dessous.

Tableau 2 : Patrimoine naturel

Type de zonage		Nom	Distance	Bassin versant
Zones d'intérêt écologique réglementaire	Zones Natura 2000	FR2500117 – Bassin de la Soulevre (ZSC)	5,3 km	Oui – amont du site
Zone d'intérêt écologique non réglementaire	ZNIEFF type 1	250030100 – Vallée de Jacre à Domjean et Saint Louet sur Vire	1,1 km	Oui – aval du site
		250030004 – Combles d'un bâtiment au lieu-dit « le bois »	6,2 km	Oui – aval du site
		250030019 – La glacière du château de Torigny-sur-Vire	2,1 km	Oui – aval du site
		250020110 – La Soulevre et ses affluents	5,5 km	Non
	ZNIEFF type 2	250008450 – Moyenne vallée de la Vire et bassin de la Soulevre	0,7 km	Oui – aval du site

Zone NATURA 2000 : sites transmis à l'Union Européenne en 1999 pour classement en application de la directive habitat. ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Type 1 : désignent « des secteurs d'une superficie en général limitée caractérisée par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du milieu du patrimoine naturel régional ou national ». Type 2 : désignent « des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes »

Le projet se situe à proximité (moins de 10 km) de quatre ZNIEFF de type 1 et de la ZNIEFF de type 2 « Moyenne vallée de la Vire et bassin de la Soulevre ».

Il est également situé à 5,3 km de la zone Natura 2000 la plus proche.

Le site n'est pas situé dans une zone naturelle sensible.

Annexe 3 : Carte des espaces naturels

3.7 Zones humides inventoriées

Les zones humides effectives et probables font l'objet d'une cartographie (*réseau-zones-humides*).

L'extrait cartographique suivant indique les secteurs recensés sur le site du projet et ses alentours.

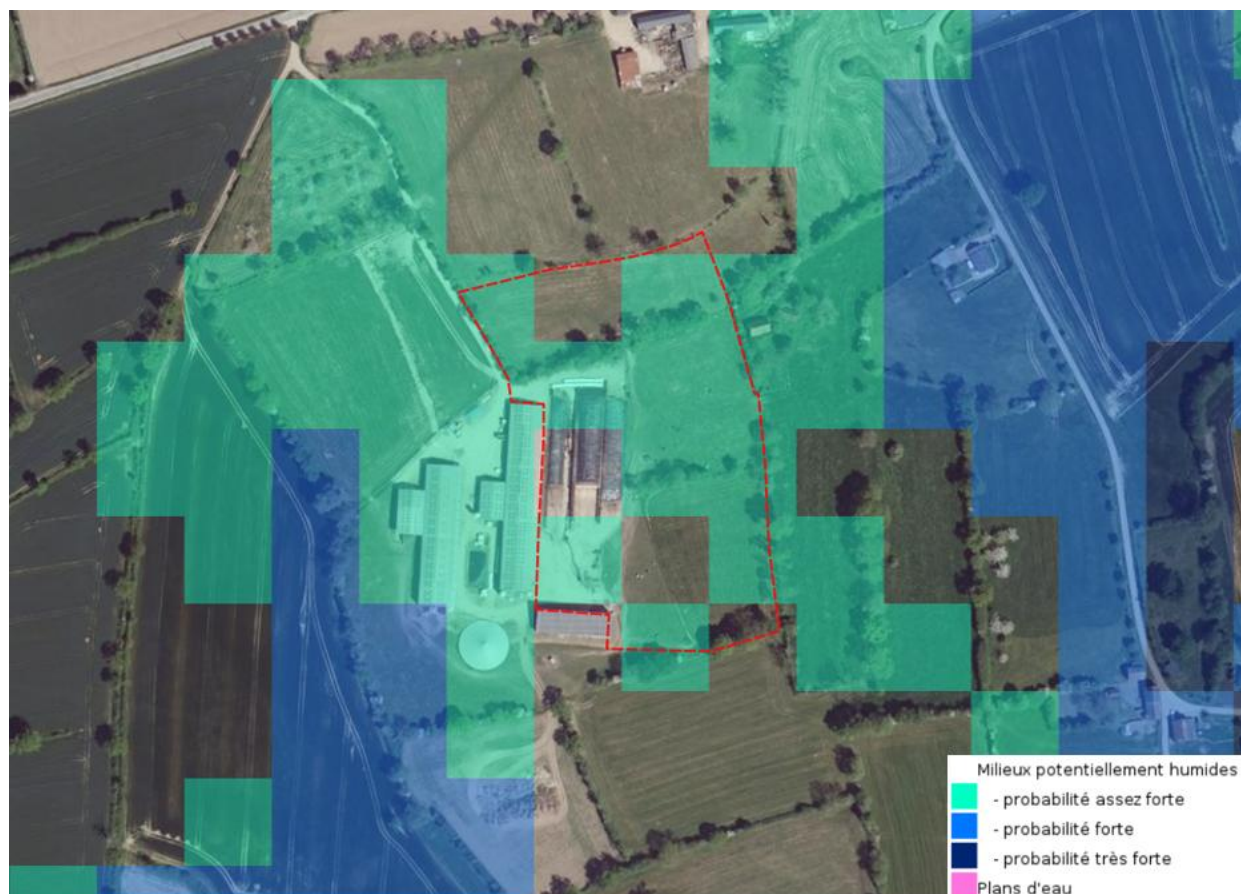


Figure 8 : Milieux potentiellement humides (source : <https://sig.reseau-zones-humides.org/>)

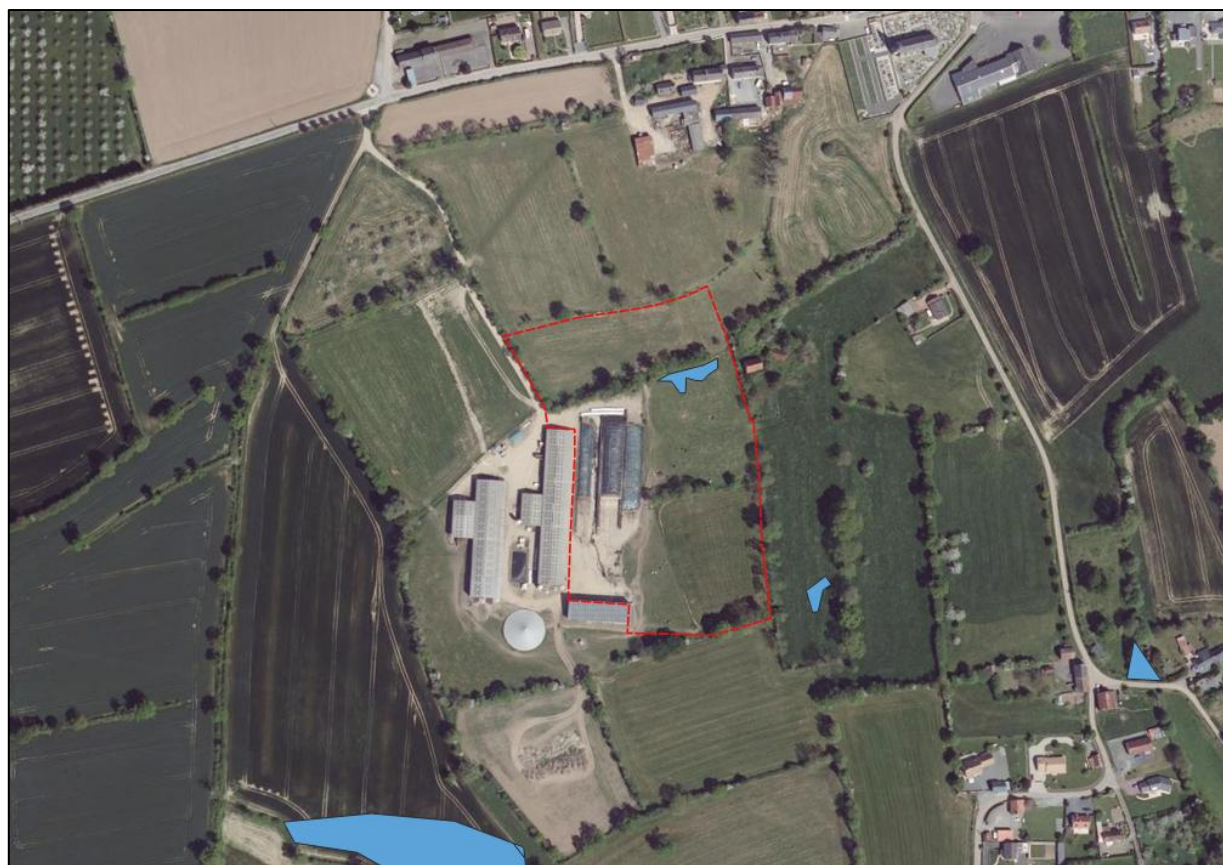


Figure 9 : Zones humides effectives (DIREN Basse Normandie)

L'ensemble de la parcelle concernée par le projet, est située en zone potentiellement humide d'après les différents inventaires recensés. De plus, une zone humide effective a été identifiée sur la parcelle du projet. Un diagnostic zone humide a donc été réalisé.

4 DIAGNOSTIC DE ZONE HUMIDE

4.1 Conditions des visites de terrain

Dates des inventaires	Aires d'étude, conditions météorologiques et commentaires
09/02/2026	Localisation : Aire d'étude Météo : Nuageux, pluvieux Diagnostic : Relevés pédologiques et floristiques

Le diagnostic a été réalisé par un ingénieur chargé d'études.

4.2 Présentation photographique du site d'étude

Des photos du site d'étude ont été prises lors du passage terrain, celles-ci permettent de visualiser le site sous différentes orientations.

La carte suivante présente la localisation et l'orientation des prises de vues.

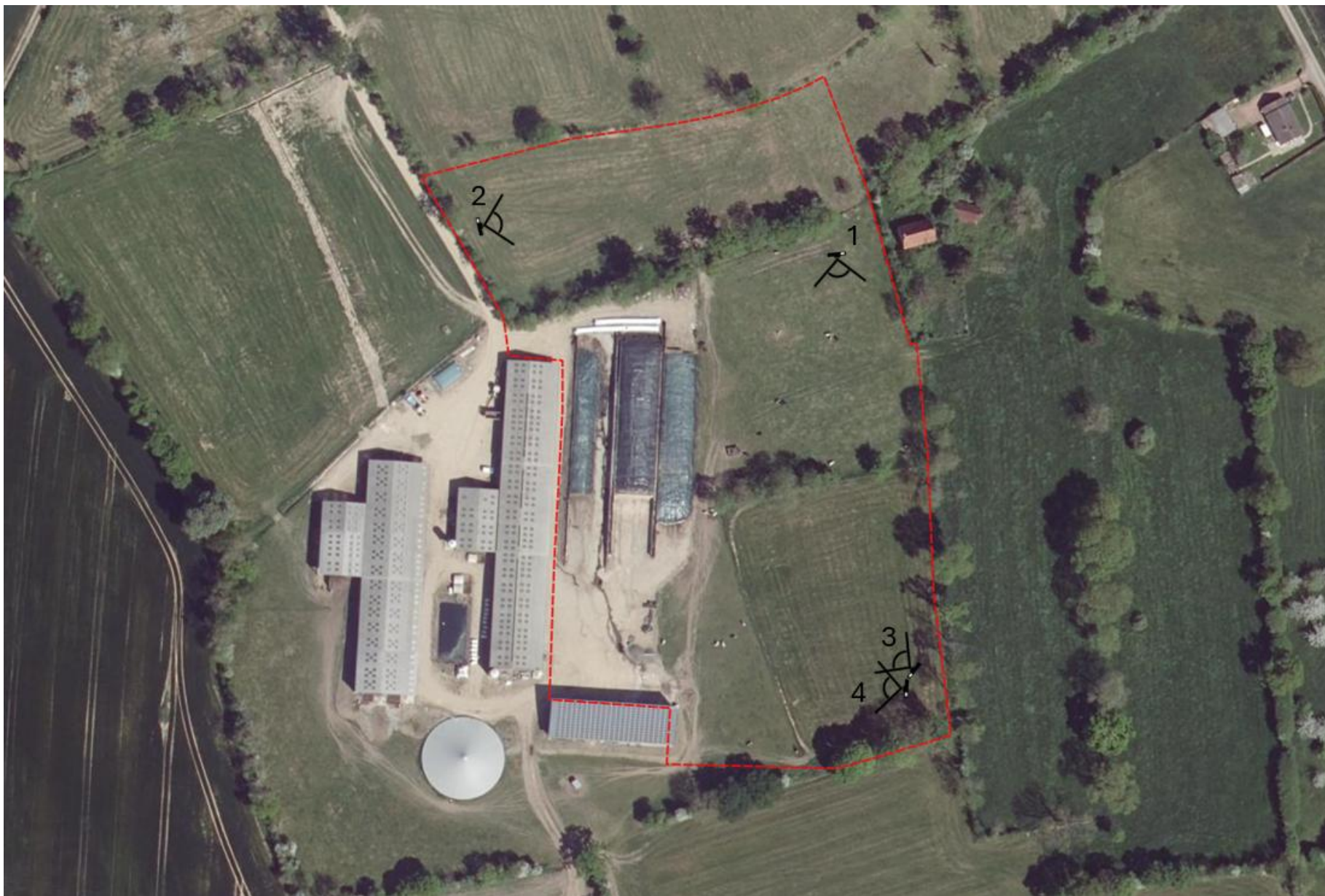


Figure 10 : Localisation des prises de vues



Figure 11 : Prises de vues du site d'étude

4.3 Inventaire des habitats naturels

Un relevé du recouvrement floristique a été réalisé dans chaque secteur homogène d'un point de vue des conditions mésologiques. Sur la parcelle, deux zones homogènes ont été répertoriées :

- Les haies en bordure de parcelle,
- La zone en culture.

Les habitats sont décrits ci-après :

Tableau 3 : Habitats référencés sur la parcelle

Code EUNIS	Intitulé	Végétation dominante
E3.4	Prairie eutrophes et mésotrophes humides et mouilleuses	Ray-grass
G5.1	Alignements d'arbres	Chênes

Annexe 4 : Carte de localisation des habitats

4.4 Inventaire de la flore

4.4.1 Résultats de l'inventaire

Les investigations naturalistes ont permis d'inventorier les espèces végétales présentes sur le site d'étude. La liste complète des espèces recensées est présentée au tableau ci-après.

Parmi ces espèces, aucune n'est considérée comme patrimoniale.

Tableau 4 : Végétation du site d'étude

Strate	Taux de couverture	Nom latin	Nom français	Recouvrement	Liste rouge flore vasculaire de France métropolitaine
E3.4 - Prairie eutrophes et mésotrophes humides et mouilleuses					
Herbacée	100 %	<i>Lolium multiflorum</i>	Ray-grass d'Italie	70 %	LC
		<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus	5 %	LC
		<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	5 %	LC
		<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	1 %	LC
		<i>Rumex acetosa</i>	Oseille commune	5 %	LC
		<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	5 %	LC
		<i>Urtica dioica</i>	Ortie	1 %	LC
		<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commune	1 %	LC
		<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune	1 %	LC
		<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	5 %	LC
		<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	1 %	LC
G5.1 - Alignement d'arbres					
Arborée	80 %	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	50 %	LC
		<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon faux-houx	10 %	LC
		<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	20 %	LC
		<i>Crateagus monogyna</i>	Aubépine	10 %	LC
		<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	10 %	LC
Herbacée	20 %	<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce frutescente	70 %	-
		<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	10 %	LC
		<i>Arum italicum</i>	Arôme d'Italie	10 %	LC
		<i>Urtica dioica</i>	Ortie	10 %	LC

Légende :*Espèces hygrophiles**Espèces dominantes**LC : Préoccupation mineure*

La végétation dominante par strate présente sur le site ne permet pas de qualifier la végétation d'hygrophile (inscrites à l'annexe II de l'arrêté). Par conséquent, des sondages pédologiques ont été réalisés.

4.4.2 Cas des Espèces Exotiques Envahissantes

Parmi les espèces inventoriées, aucune n'est considérée comme EEE en Normandie.

4.4.3 Synthèse de la flore

Les investigations terrain ont permis de dresser l'inventaire des espèces floristiques du site d'étude. Toutes les espèces recensées sont communes à l'ensemble du territoire français. Elles sont toutes classées en catégorie préoccupation mineure (LC).

4.5 Inventaire des sols

4.5.1 Présentation des sondages

L'étude pédologique menée sur le présent site vient compléter la caractérisation des zones humides réalisée selon les critères flore et habitats, conformément à la réglementation du 1^{er} octobre 2009, complétée par la circulaire du 18 janvier 2010.

Plusieurs sondages à la tarière à main ont été effectués par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques, et selon la pente observée sur la parcelle.

Les sols rencontrés sur le site appartiennent aux classes suivantes :

Tableau 5 : Description des sols rencontrés

N°	Prof. max	Traces d'hydromorphie observées			Classe GEPPA	Zone humide
		Prof (cm)	Type	%		
1	70 cm	0 à 30 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	Vld	Humide
		30 à 70 cm	Traces réductiques marquées	>5		
2	60 cm	0 à 10 cm	Aucune trace	-	Vld	Humide
		10 à 40	Traces rédoxiques marquées	>5		
		40 à 60 cm	Traces réductiques marquées	>5		
3	60 cm	0 à 25 cm	Traces rédoxiques peu marquées	<5	V(a)	Non humide
		25 à 60 cm	Aucune trace	-		
4	60 cm	0 à 60 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	Va	Humide
5	60 cm	0 à 60 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	Va	Humide
6	60 cm	0 à 25 cm	Traces rédoxiques peu marquées	<5	V(a)	Non humide
		25 à 60 cm	Aucune trace	-		
7	60 cm	0 à 60 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	Va	Humide

8	70 cm	0 à 60 cm	Traces rédoxiques peu marquées	<5	Va	Humide
		60 à 70 cm	Traces rédoxiques marquées	>5		
9	60 cm	0 à 25 cm	Traces rédoxiques peu marquées	>5	V(a)	Non humide
		25 à 60 cm	Aucune trace	-		
10	60 cm	0 à 60 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
11	70 cm	0 à 70 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	Va	Humide
12	60 cm	0 à 50 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	VIc	Humide
		50 à 60 cm	Traces réductiques marquées	>5		
13	60 cm	0 à 25 cm	Traces rédoxiques peu marquées	<5	V(a)	Non humide
		25 à 60	Aucune trace	-		
14	60 cm	0 à 25 cm	Traces rédoxiques peu marquées	<5	V(a)	Non humide
		25 à 60	Aucune trace	-		
15	70 cm	0 à 70 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	Va	Humide
16	60 cm	0 à 60 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
17	60 cm	0 à 25 cm	Traces rédoxiques peu marquées	<5	V(a)	Non humide
		25 à 60	Aucune trace	-		
18	60 cm	0 à 60 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	Va	Humide
19	80 cm	0 à 30 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	VIId	Humide
		30 à 80 cm	Traces réductiques marquées	>5		
20	80 cm	0 à 30 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	VIId	Humide
		30 à 80 cm	Traces réductiques marquées	>5		
21	70	0 à 70 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	Va	Humide
22	80 cm	0 à 25 cm	Aucune trace	-	IVd	Humide
		25 à 70 cm	Traces rédoxiques marquées	>5		
		70 à 80 cm	Traces réductiques marquées	>5		
23	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
24	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
25	60 cm	0 à 60 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	Va	Humide

26	70 cm	0 à 30 cm	Traces rédoxiques marquées	>5	VId	Humide
		30 à 70 cm	Traces réductiques marquées	>5		
27	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
28	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
29	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
30	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
31	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
32	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
33	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
34	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
35	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide
36	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	Ia	Non humide

4.5.2 Synthèse des sondages pédologiques

Une partie des sols inventoriés (16 sondages) présentent des traces d'hydromorphie permettant un classement selon le Groupe d'Etude des Problèmes Pédologiques Appliquée (GEPPA) pour les classes IVd, Va, VIc et VId.

Le site est concerné par la présence de sols caractéristiques de zones humides.

Annexe 5 : Photographie des sondages pédologiques

4.6 Synthèse des critères de présence de zones humides

Le relevé pédologique ainsi que l'étude de la végétation indiquent la présence de zone humide sur le site. La délimitation de cette zone humide est présentée en annexe.

Annexe 6 : Carte de localisation des sondages pédologiques

Conclusion

Le GAEC AUBERT prévoit la construction d'une unité de méthanisation au 11 route des Ecoliers, Giéville sur la commune de Torigny-les-Villes (50).

Un diagnostic de zone humide a été réalisé sur l'emprise provisoire du site. Cet inventaire a permis de mettre en évidence par vérification du critère pédologique et floristique, que la parcelle du projet est concernée par la présence d'une zone humide.

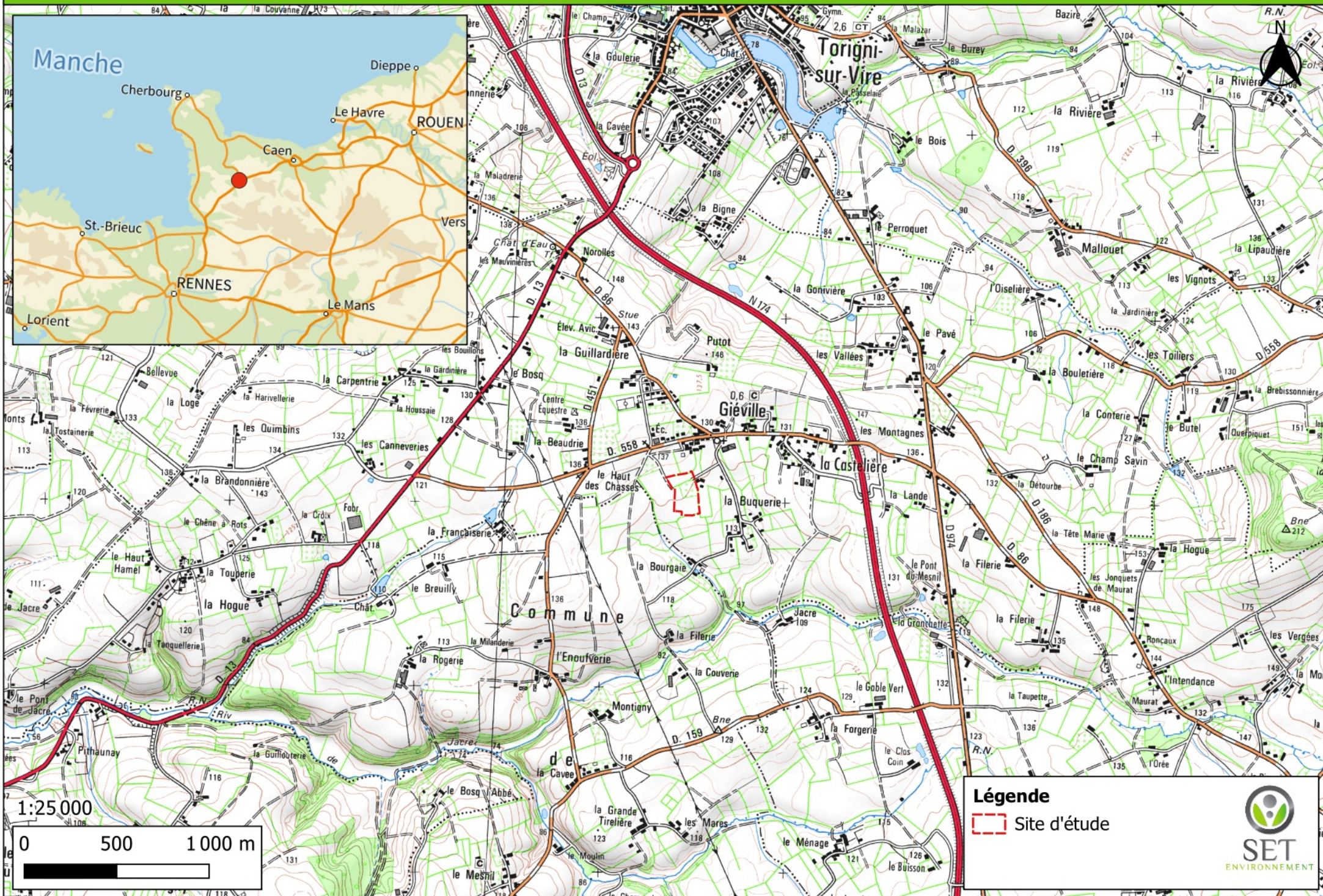
La mise en œuvre du projet devra respecter les prescriptions relatives à la présence d'une zone humide dans l'emprise de la parcelle du projet. L'emprise du projet a donc été revue afin de prendre en considération la zone humide identifiée.

Annexe 7 : Plan de masse

Annexes

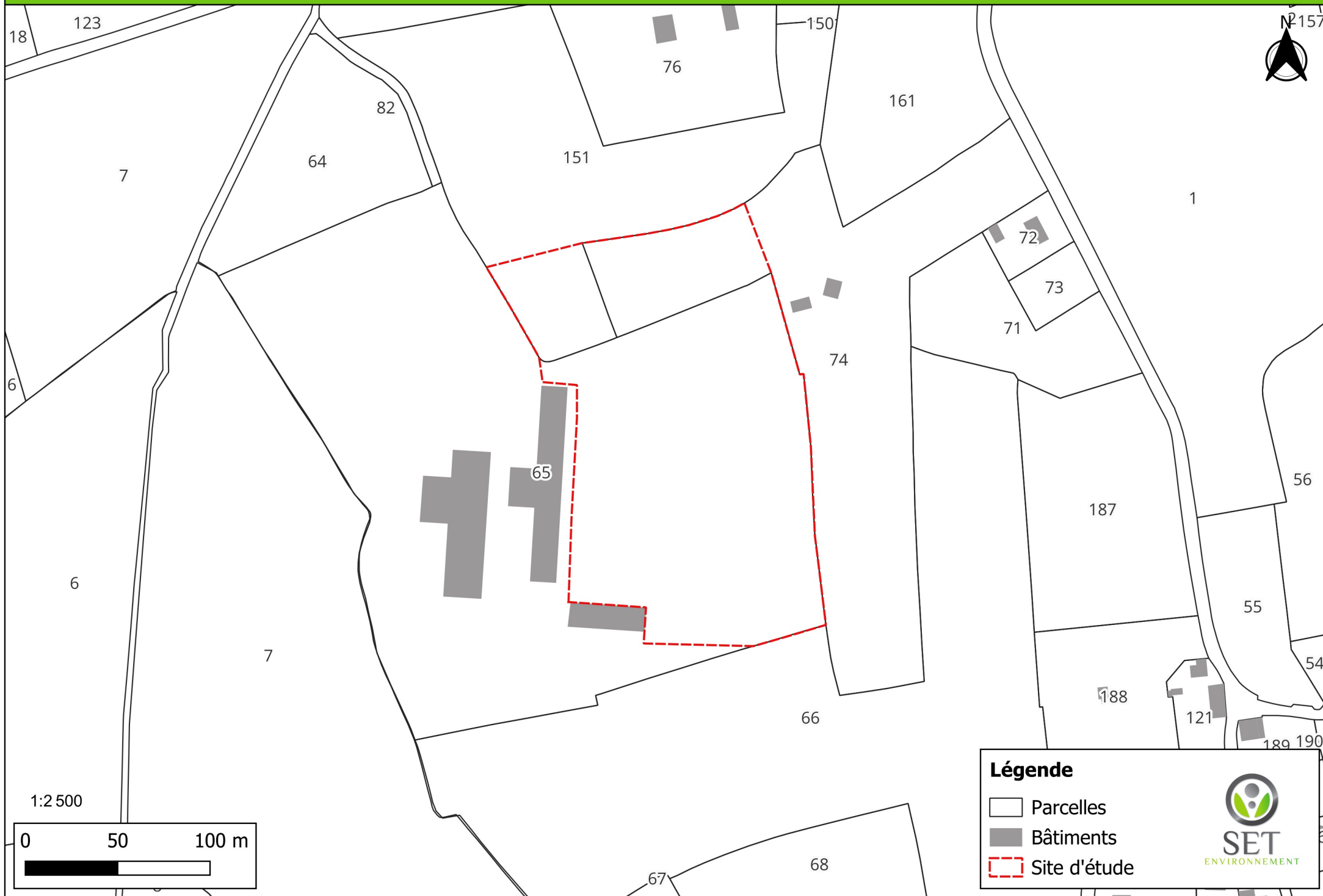
Annexe 1 : Carte de localisation

Carte de localisation - GAEC AUBERT à Torigny-les-Villes (50)



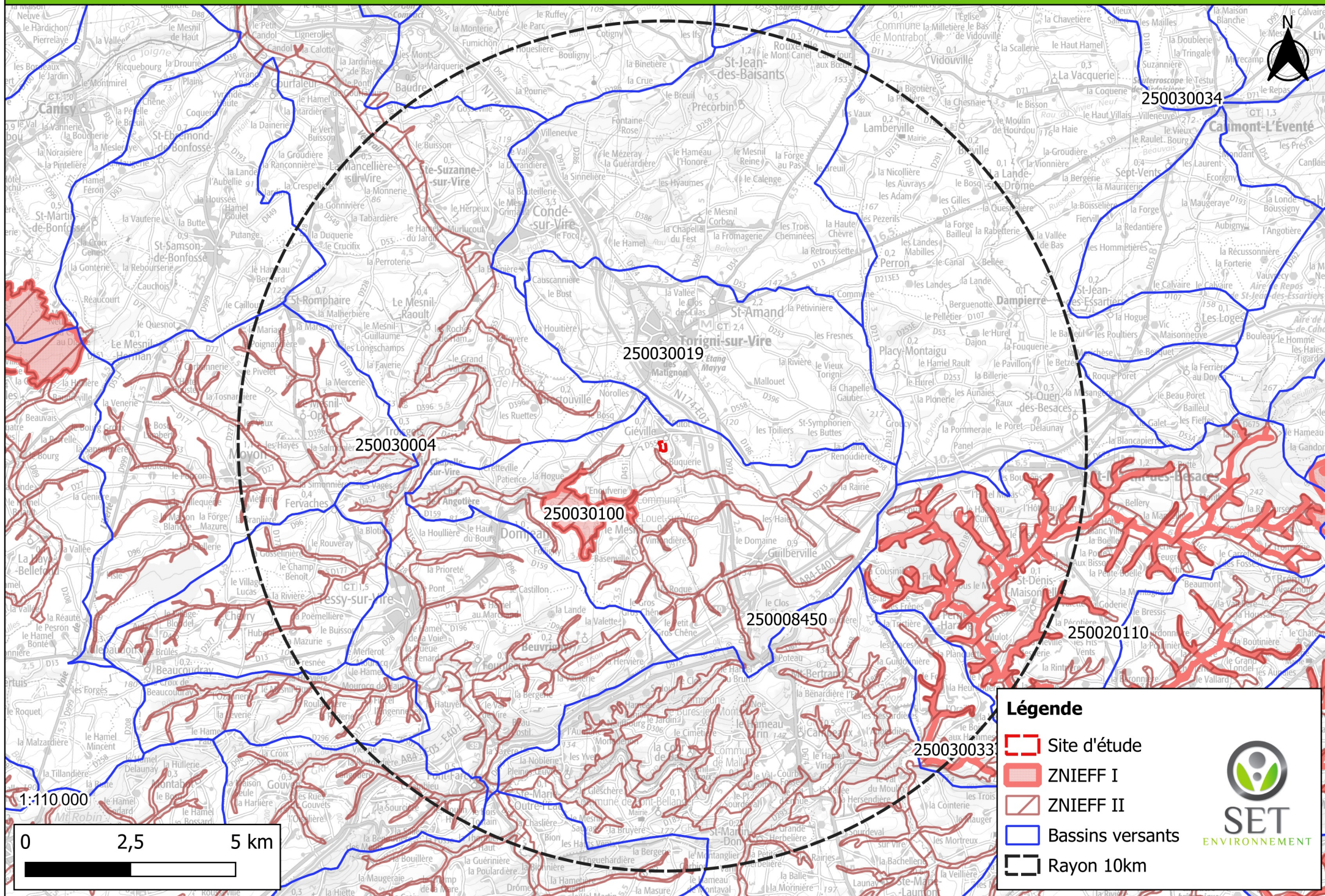
Annexe 2 : Cadastre

Plan de situation du cadastre - GAEC AUBERT à Torigny-les-Villes (50)

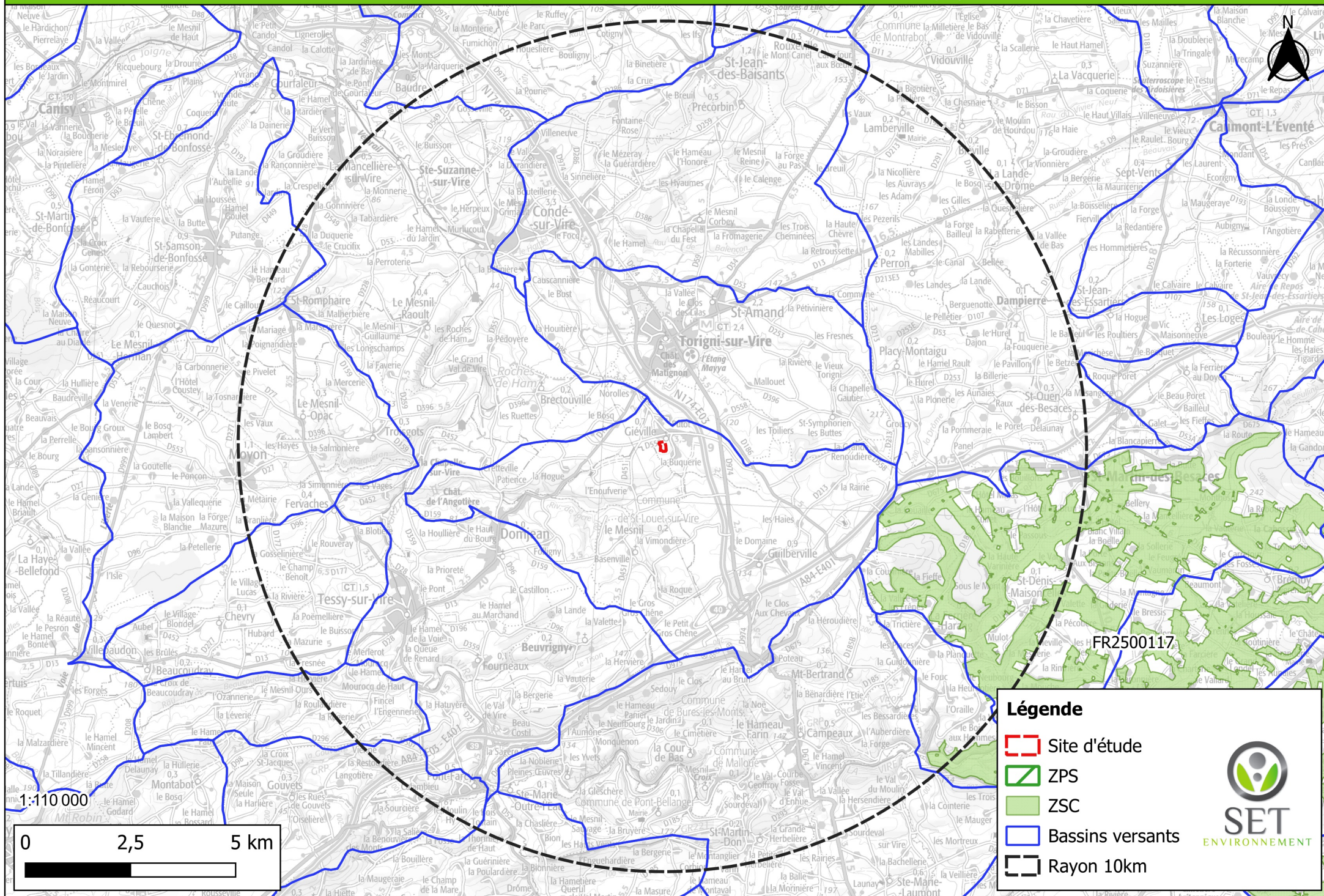


Annexe 3 : Carte de localisation des espaces naturels

Espaces naturels (carte 1/2) - GAEC AUBERT à Torigny-les-Villes (50)



Espaces naturels (carte 2/2) - GAEC AUBERT à Torigny-les-Villes (50)



Annexe 4 : Carte de localisation des habitats

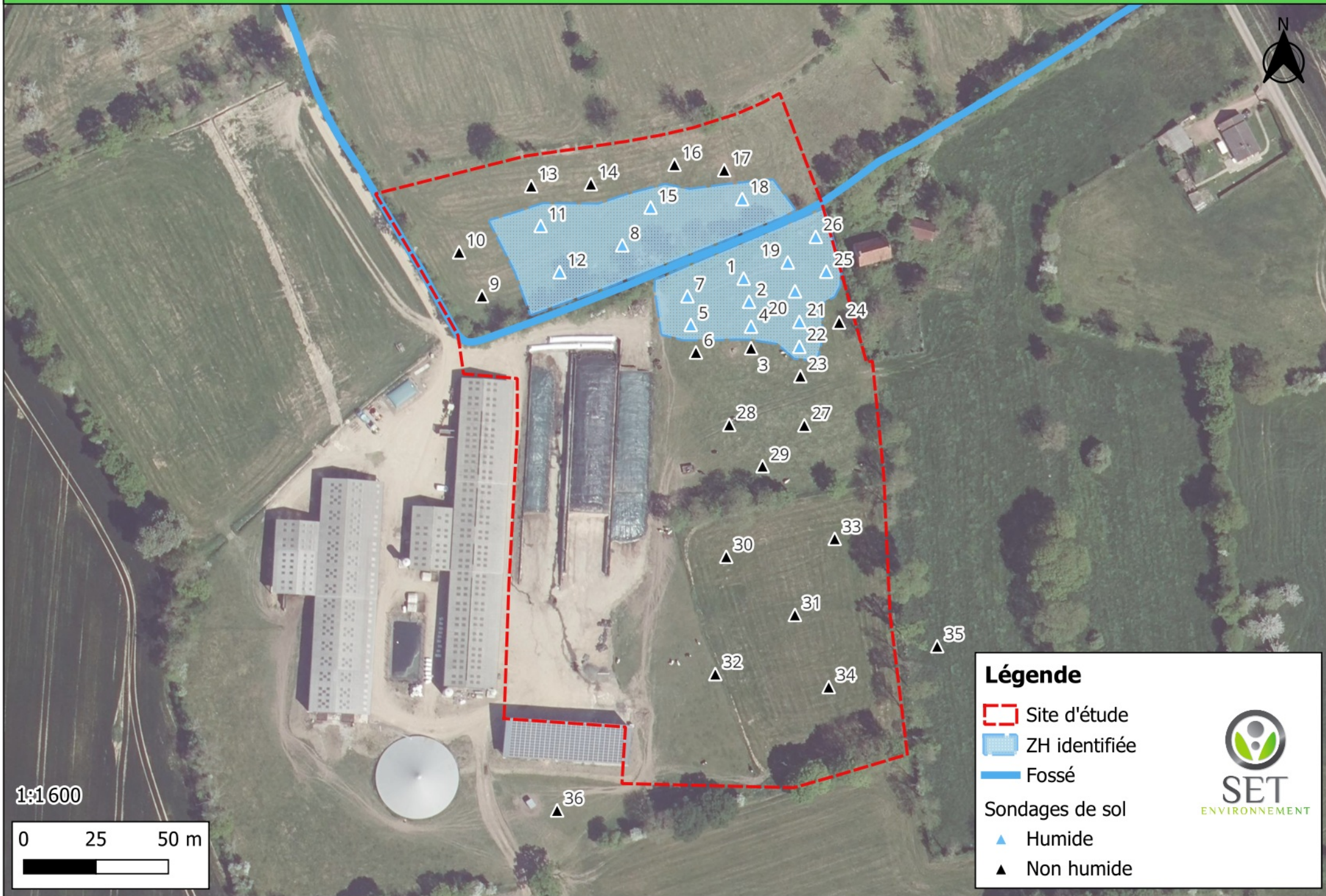


Annexe 5 : Photographies des sondages pédologiques

N° Sondage	10, 16, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 31, 32, 33, 35, 36	22	3, 6, 9, 13, 14, 17	4, 5, 7, 8, 11, 15, 18, 21, 25
Classes GEPPA	GEPPA Ia	GEPPA IVd	GEPPA V(a)	GEPPA Va
Zone humide	Non	OUI	Non	OUI
Photos				

N° Sondage	12	1, 2, 19, 20, 26		
Classes GEPPA	GEPPA VIc	GEPPA VIId		
Zone humide	OUI	OUI		
Photos				

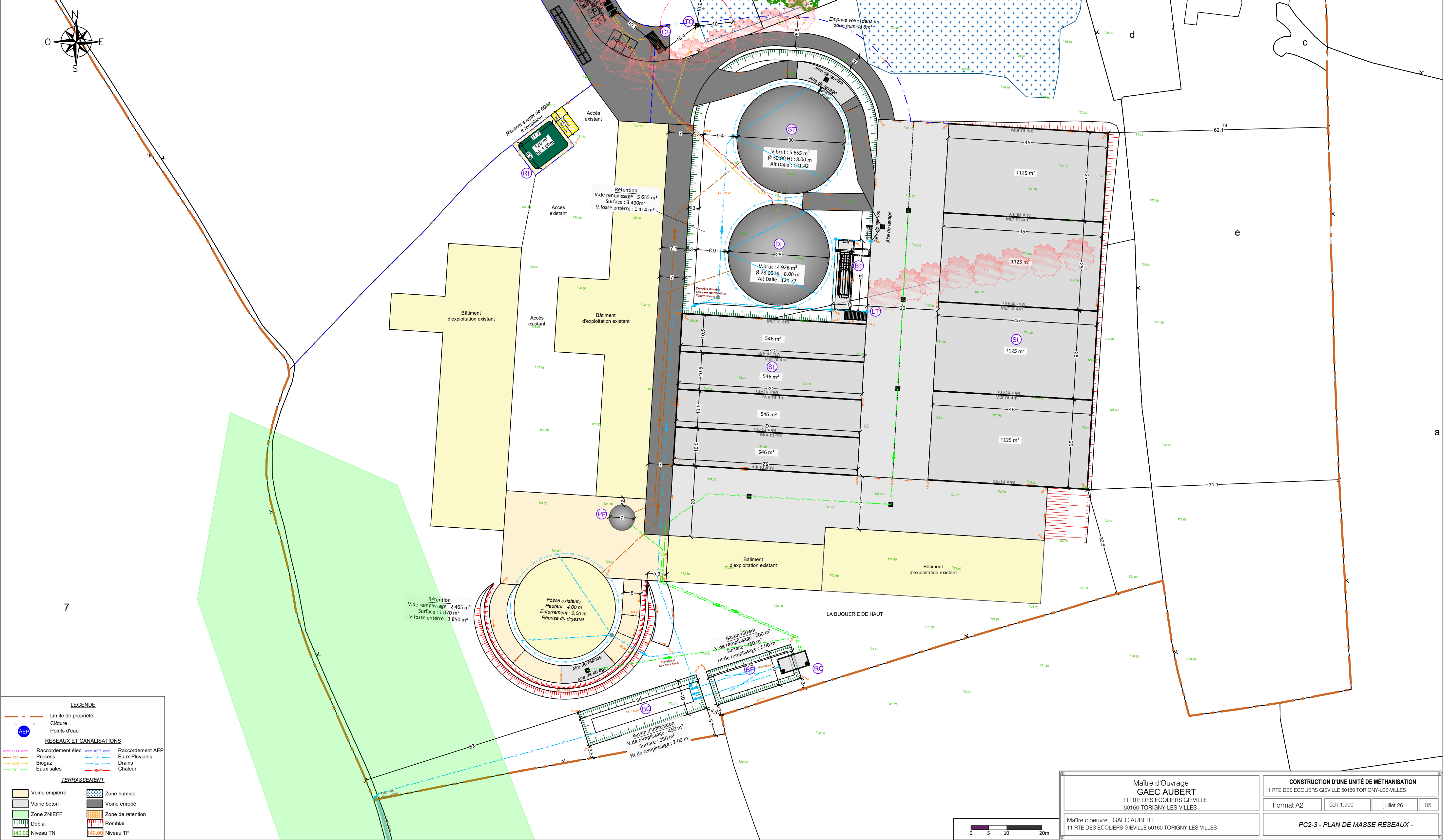
Annexe 6 : Carte de localisation des sondages pédologiques



Annexe 7 : Plan de masse

Art	Description	Surface m²	*
B1	Bâtiment trémie	200	E
DI	Digesteur	642	E
ST	Fosse de stockage	735	E
PF	Préfosse 115 m³	42	E
RC	Regard de confinement 96 m³	37	E
SL	Silos intrants	6684	E
LT	Container local technique	15	E
EP	Container epurateur	30	E
TE	Transformateur	15	E
PI	Container poste d'injection	15	E
CH	Container chaudière	15	E
BF	Bassin filtrant 200 m³	250	E
BO	Bassin d'orage 450 m³	350	X
RI	Réserve incendie souple 120m³	103	E
TO	Torchère	N/A	X

* E=Emprise / S = Surface de plancher



Maitre d'Ouvrage
GAEC AUBERT
11 RTE DES ECOIERS GIEVILLE
50160 TORIGNY-LES-VILLES

Maitre d'oeuvre : GAEC AUBERT
11 RTE DES ECOIERS GIEVILLE 50160 TORIGNY-LES-VILLES

CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION
11 RTE DES ECOIERS GIEVILLE 50160 TORIGNY-LES-VILLES

Format A2 éch.1:700 juillet 26 05

PC2-3 - PLAN DE MASSE RÉSEAUX -